



Lettre de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

Janvier-Mars 2022

EDITORIAL DU PRÉSIDENT



Le cycle immuable des saisons ramène un fois encore janvier et son changement de millésime, et pour nous bientôt... de président ! Cette rotation rapide entre nos sections supplée la brièveté du règne et rend... notre République académique une et indivisible. Elle permet aussi de faire retour sur ce que fut l'année écoulée, après avoir naturellement sacrifié au rite des vœux, personnels et collectifs que je vous présente du fond du cœur, en cette période si morose.

Cette année en effet ne fut guère plus facile que la précédente, mais nous nous y sommes toujours mieux adaptés en maintenant une activité plus intense que celle dont nous étions coutumiers. L'intérêt de nos séances n'a pas faibli, et la visioconférence a permis des échanges nourris, certes un peu moins chronométrés que d'ordinaire mais qui par moments ont sans doute gagné en profondeur. On ne

remerciera jamais assez ceux qui ont rendu cette expérience possible, Claude Balny et Hilaire Giron notamment, sans oublier notre Secrétaire perpétuel toujours sur la brèche ! L'accalmie de l'épidémie cet automne nous a permis les retrouvailles d'un repas, grâce à J.M. Rouvier, orné des magnifiques propos de Vincent Bioulès. Moyennant des règles strictes, la reprise de nos séances en « présentiel » est devenue une nécessité évidente. Les contraintes sanitaires ont précipité des évolutions en germe, grâce aux talents de négociateur de Daniel Grasset, et à l'indéfectible appui du maire et président de la Métropole Michaël Delafosse. Ce fut d'abord la possibilité de pouvoir bénéficier de l'accueil dans l'auditorium du Musée Fabre pour nos séances privées (avec un grand merci à Michel Hilaire), de celui de la salle Rabelais pour nos séances publiques et enfin de l'auditorium de la toute nouvelle Cité des arts, alias Conservatoire (et alias Maternité !, et là encore merci aux responsables du lieu) pour nos réceptions académiques, dont deux ont pu se tenir dans d'excellentes conditions et nous ont rappelé à quel point ces séances de souvenir et d'accueil étaient parties intégrantes de notre mission... et de notre plaisir à être ensemble. C'est là aussi qu'a pu avoir lieu la remise du prix Bécriaux dans une formule originale, et qui a conquis l'auditoire. La coopération Académie-Ville va se préciser et se pérenniser par convention, certes comportant des aspects financiers importants, mais surtout scellant la reconnaissance de la mission publique de notre institution dans la Cité.

Ce caractère public, qui correspond à l'acte même de notre fondation, est trop oublié, et on ne peut que savoir gré à notre Secrétaire perpétuel d'en expliciter magnifiquement le sens et la pérennité dans le texte qui suit. Je voudrais, dans le même esprit, creuser cette idée en partant d'un autre point de vue.

Les académies ont été fondées au départ comme réunions de savants et d'hommes de goût et de culture chargés répandre celle-ci dans le public. Elles eurent aussi, et pendant longtemps un rôle de recherche : pensons à la mine que représentent les *Mémoires* imprimés par les académies et sociétés savantes des XVIII^e et XIX^e siècles. Cette recherche impliquait aussi le public, notamment par la mise au concours de thèmes variés, permettant de couronner des personnages réputés mais tout autant de jeunes inconnus : pensons à J.J. Rousseau dont les deux premières œuvres philosophiques faisaient suite au concours lancé par l'académie de Dijon ou le *Discours sur l'universalité de la langue française* que Rivarol rédigea en réponse à l'académie de Berlin. L'aspect pédagogique incluait des enseignements publics, tel le cours de chimie de Chaptal et celui de physique de l'abbé Bertholon co-patronnés par les États de Languedoc et la Société royale des sciences de Montpellier. Les académies étaient bien alors des moyens de contourner la sclérose des universités traditionnelles comme l'avait été en son temps le Collège royal, devenu Collège de France.

Dès cette époque, cependant, le caractère pluridisciplinaire des académies donnait à leur travaux une teinte particulière. C'est ainsi que le jeune Montesquieu communiquait à ses confrères de l'académie de Bordeaux sur *Les causes de l'écho*, *L'usage des glandes rénales* et *La cause de la pesanteur des corps*, travaux qui étaient des rapports sur le sujet du prix de l'année mais qui impliquaient aussi une expérimentation de sa part en des domaines qui n'étaient pas de prime abord les siens. C'est que la recherche académique n'était pas ce que l'on appelle aujourd'hui... la recherche académique, celle des universités et des grandes écoles. Elle impliquait un point de vue transcendant le domaine scientifique propre, le mettant en résonance avec des savoirs autres et complémentaires, aboutissant à une sorte de « méta-science » à la fois accessible puisqu'élaborée par des esprits de formation diverse, et utile pour faire avancer la connaissance en de nombreux domaines. Il n'y avait pas là vulgarisation, qui certes pouvait aussi entrer dans les activités académiques, mais savoir nouveau, fruit d'une authentique recherche au deuxième degré.

Les académies d'aujourd'hui évoluent dans une ambiance bien différente. La spécialisation est telle, ainsi que la masse des connaissances, qu'on n'imaginerait pas aujourd'hui une institution comme la nôtre mettre au concours un sujet de mécanique quantique. Et si Montesquieu siégeait parmi nous, je doute qu'il s'aventurerait à faire rapport des mémoires reçus. Notre rôle de diffusion des savoirs emprunte bien d'autres voies, et bien d'autres supports de communication. Mais l'époque manque d'esprit transversaux, qui voient d'évidence le lien insoupçonné liant trou noir et le poème *Ce que dit la bouche d'ombre* de Victor Hugo, par exemple. Il n'y a pas là qu'étalage de culture ou badinage littéraire (ce qui n'est déjà pas rien), mais conscience d'un monde où *Dans une ténébreuse et profonde unité [...] Les parfums, les couleurs et les sons se répondent*. Nous devons et pouvons, par la diversité incarnée en nos sections, être les acteurs de cette authentique recherche d'une « supra-connaissance », sans négliger de plus simplement nous cultiver et diffuser les savoirs d'aujourd'hui.

Nous venons de vivre me semble-t-il une démonstration de ces intuitions dans notre récent colloque *Médecine et humanisme*. Nous l'y avons envisagée dans ses différentes dimensions, historique, philosophique, éthique, sociale et environnementale en des regards interdépendants, en hommage à une École qui a tout au long de huit cents ans d'existence défendu une *Science de l'Homme* globale et sur qui tous ont quelque chose à dire pour l'apporter aux autres. Ce fut vraiment un colloque académique tel que je l'entends, où nos trois sections, à parité, ont pu communiquer, écouter, discuter, en un domaine qui n'est pourtant l'objet premier que de l'une d'entre elles.

Malgré ses difficultés, cette année fut riche. J'en garderai, en tant que président, le souvenir d'une très belle expérience. J'adresse des remerciements émus à notre Secrétaire perpétuel.

J'ai mesuré l'ampleur de sa tâche, et la rigueur mise à l'accomplir. Ma gratitude va aussi à tous ceux, et ils sont nombreux, qui donnent au fil des jours bien de leur temps pour que les choses avancent. Je voulais vous dire aussi combien m'a touché la bienveillance que vous m'avez manifestée durant cette présidence.

A tous encore, et à notre Académie, tous mes vœux pour cet an nouveau !

Thierry Lavabre-Bertrand
Président 2021

LE MOT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

Non , nous ne sommes pas une association-1901.

Nous sommes une institution !!!



Il y a parfois, peut-être souvent, ici ou là, méprise sur la véritable nature juridique de notre Académie. Et cela n'est pas sans conséquence sur son image et sur son positionnement dans la cité. Certains la considèrent comme une association relevant de la loi du 1er juillet 1901. C'est une totale erreur. L'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier n'est pas une « association- 1901 » : elle est, comme quelques autres, aux premiers rangs desquelles l'Académie Française ou l'Académie des Sciences par exemple, et aussi plusieurs académies « en région », une « institution ». Elle n'a pas été fondée par des individus : elle a été « instituée ».

Les associations, au sens de la loi de 1901, sont « des conventions par lesquelles deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices ». Le terme « convention » a un sens bien précis, qu'il n'est pas inutile de rappeler : selon le Dictionnaire Bloch et Warbourg et le Dictionnaire historique de la Langue française, une convention est un « accord de plusieurs parties sur un sujet précis ». Ce que dit la loi de 1901, donc, c'est qu'une association est formée dès lors que des parties sont « convenues » de la former. Il existe des « académies » qui ont ainsi été formées, et qui sont donc des « associations », mais ce n'est pas le cas de la nôtre.

Notre Académie a été instituée en février 1706 par un acte législatif : des Lettres Patentes signées du Roi Louis XIV. Cet acte législatif fondateur dit très clairement que c'est par la volonté du pouvoir qu'elle a été instituée : « Nous avons établi, écrit alors le roi, et établissons par ces présentes signées de notre main, dans notre dite ville de Montpellier, une assemblée de gens de lettres (traduisons en vocabulaire contemporain : une assemblée de personnes cultivées), sous le nom de Société Royale des Sciences ». Dans cette phrase, le roi utilise le terme « société », mais il utilise aussi par ailleurs dans le texte les « mots » « académie » et « académiciens ». La société qu'il crée est dès son origine une « académie ». Il en approuve les premiers statuts, qu'il annexe aux Lettres Patentes, et il en nomme lui-même les premiers membres, les chargeant de désigner les suivants par élection. On est à l'opposé de ce qu'est une association.

Les Lettres Patentes ont non seulement « établi » cette académie (qui est à plusieurs reprises

dans le texte qualifiée d'« établissement »), elles ont aussi fixé sa mission : elle devra contribuer à « faire fleurir les arts et les sciences » ¹. Contrairement à une association, dont les membres décident eux-mêmes de s'associer et de définir eux-mêmes leur but, le pouvoir fondateur a décidé du but de la société qu'il a fondée, et il l'a même fortement limité puisqu'il est écrit dans ces Lettres, sous la signature de LouisXIV: « Permettons à tous les académiciens de s'assembler en tel lieu qu'ils estimeront le plus convenable, une fois par semaine, et même plus souvent (...), entendons que dans leurs dites assemblées, ils ne traitent que de ce qui peut tendre à la perfection de leurs diverses sciences, sans qu'aucune autre matière y puisse être agitée ». Cette société, un peu plus tard, en 1795 sera dénommée « Société Libre des Sciences et Belles Lettres de Montpellier », puis à partir de 1846 « Académie des Sciences et Lettres de Montpellier ».

Pourquoi notre Académie, comme quelques autres, a-t-elle été instituée par l'État ? Pourquoi l'État ne s'est-il pas limité à laisser se développer les réunions spontanées de savants et de gens de culture qui se multipliaient depuis quelque temps ? Les premières académies sont en effet nées d'initiatives privées, dans le mouvement de renouveau intellectuel que fut la Renaissance, à la fin du XV^{ème} siècle, en Italie. Ce ne sont à cette époque que des « lieux de rencontres et d'échanges destinés prioritairement à favoriser le commerce des esprits »², des cénacles privés donc, parfois soutenus par des princes, créés à l'initiative de lettrés déçus par le conservatisme intellectuel des universités de l'époque : ce sont alors ce que l'on appellerait aujourd'hui des associations. En France, mis à part une brève tentative, c'est à partir du XVII^{ème} siècle que le mouvement de création d'académies apparaît³. Elles furent également, dans un premier temps, des initiatives privées, mais le pouvoir royal comprit vite l'intérêt qu'il pourrait trouver à prendre en main ce développement, à maîtriser la vie intellectuelle dans le pays : il a alors fondé de grandes académies d'État, telles par exemple l'Académie Française en 1635, celle de Peinture en 1637, ou encore celle des Sciences en 1666. Le mouvement n'est pas seulement parisien : l'Académie de Caen est fondée en 1652, celles d'Avignon en 1658, d'Arles en 1669, de Soissons en 1674, de Nîmes en 1682, d'Angers en 1685, de Villefranche en Beaujolais et de Toulouse en 1695, de Montpellier en 1706, et puis d'autres encore...⁴. A la différence des académies du XVI^{ème} siècle, même si elles sont créées parce que des personnes les ont pensées nécessaires, celles-ci ne sont pas des cénacles privés mais des institutions d'État.

Bien sûr, les Lettres Patentes, qui relèvent du droit de l'Ancien Régime, n'ont en droit plus de valeur depuis la Révolution, puisque celle-ci a aboli toutes les lois de l'Ancien Régime. La société, dissoute en 1795, renaît peu après, mais, le contexte étant devenu différent, elle porte un autre nom, mais ce sont les mêmes hommes qui la font renaître et pour continuer la même mission. De la même façon, après quelques années de mise en sommeil dans la première moitié du XIX^{ème} siècle, le contexte étant devenu à nouveau différent, elle renaît une fois encore, mais le règlement qu'elle adopte alors précise que les actions qu'elle conduira seront les mêmes et que les membres de l'ancienne société feront partie de la nouvelle. C'est une sorte de curiosité juridique : nous sommes toujours restés ce qui avait été mis en place en 1706. Il n'y a jamais eu de redéfinition de ce que nous devons être ou faire, seulement des adaptations aux évolutions

¹Les Lettres Patentes précisent que cette académie sera regardée comme une « extension et une partie » de l'Académie des Sciences de Paris. Le roi venait de réformer cette dernière, en 1699, et mettait en elle de grands espoirs : c'est sans doute pour la renforcer qu'il a été imaginé d'inclure l'académie de Montpellier dans celle de Paris. Dans la réalité, les deux institutions ont fonctionné sans relations véritablement suivies (comment aurait-il pu en être autrement à l'époque ?), et cette inclusion a vite été oubliée.

²Simone Mazauric, Histoire des sciences à l'époque moderne, Paris, Armand Colin, 2009, p. 96.

³Les unes s'employant à faire circuler le savoir et les autres à chercher à le produire (op. cit., p.152).

⁴G. Michaux, Naissance et développement des académies en France au XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, Mémoires de l'Académie de Metz, ser. 7, t.20, p. 2007, pp. 81-82.

du droit général, et donc désormais au droit de la République. Nous sommes une institution née sous l'Ancien Régime et qui est et demeure depuis.

Après 1706, au fil du temps, la Société Royale des Sciences de Montpellier, qui a pris le nom d'Académie des Sciences et des Lettres de Montpellier en 1846, a fait évoluer ses statuts et ses règlements : les derniers statuts, qui précisent notre organisation et notre fonctionnement actuels, datent de 1883. Mais les statuts successifs, qui portent sur l'organisation et le fonctionnement, n'ont jamais modifié la mission fondatrice, qui est depuis l'origine et qui demeure, selon la formule qui la résume aujourd'hui, de contribuer à diffuser le savoir et la culture et de les mettre en réflexions et en débats. Sous ces divers statuts, c'est toujours la même institution, qui s'adapte et poursuit son chemin.

En droit, nous ne relevons donc plus des Lettres Patentes, mais nous demeurons ce que les Lettres Patentes de 1706 ont créé. Nous relevons évidemment des dispositions juridiques mises en place par la République. En l'occurrence, nous relevons d'une autorisation d'existence attribuée par le ministre de l'Instruction Publique en 1847 et d'une approbation de nos statuts (qui disent très précisément dans leur premier article que « L'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier continue les travaux de l'ancienne société Royale des Sciences ») par le Conseil d'État en 1884. L'institution d'État demeure, avec des statuts différents, mais pour continuer la même activité.

Après cette réaffirmation de la pérennisation, sous un nouveau nom, de la Société Royale, une nouvelle confirmation est venue sous la forme d'un décret de 1884 qui nous reconnaît comme étant un « établissement d'utilité publique ». Preuve s'il en est que nous sommes « établis » (comme le disaient les Lettres patentes fondatrices : cf. ci-dessus), que nous sommes un « établissement », donc pas une « association ».

Nous sommes établis par l'État et cependant pas financés, contrairement aux grandes académies parisiennes. C'est que l'État a dès l'origine décidé d'attribuer des moyens d'action aux académies de la capitale, qui sont en quelque sorte à vocation nationale, mais que, pour les académies alors dites « de provinces », il a laissé le soin de les financer aux communes où elles sont implantées, voire aux États de la province (donc aujourd'hui aux collectivités territoriales), sans toutefois en faire obligation. Cette disposition explique pourquoi certaines académies d'État ont plus ou moins, selon les lieux, de moyens pour remplir leur mission, parce qu'elles sont, à tort ou à raison, considérées comme plus ou moins utiles.

Dans ces conditions, il importe de rappeler ce que nous sommes et ce que nous faisons et pourquoi nous le faisons :

1-En application des statuts de 1883 approuvés par le Conseil d'État en 1884, les académiciens de Montpellier doivent continuer les travaux de la Société Royale de 1706, et ont donc pour tâche de « faire fleurir les arts et les sciences », et pour cela de s'assembler une fois par semaine et de traiter (donc de s'informer mutuellement et d'échanger) « de leur diverses sciences » (car ceci est explicitement mentionné dans les Lettres Patentes et confirmé dans tous les textes constitutifs ultérieurs) : c'est ce que nous faisons dans nos séances hebdomadaires dites privées, où nous entendons et discutons des communications, et dans nos échanges avec d'autres académies lors de nos voyages d'études ou au sein de la Conférence Nationale des Académies.

2-En application, en outre, du décret de 1884 faisant de l'Académie un « établissement d'utilité publique », les académiciens de Montpellier, qui donc doivent « faire fleurir les arts et les sciences », doivent s'y employer non seulement pour eux-mêmes, mais, puisqu'ils doivent être utiles au public (Cf : « utilité publique »), également pour les habitants du pays montpelliérain : c'est ce que nous faisons en donnant des conférences dans nos séances mensuelles dites publiques et dans nos colloques annuels,

en décernant des prix, en mettant à la disposition de tous notre bibliothèque, nos publications et nos vidéos.

Telles sont nos deux obligations majeures : rien de plus, rien de moins. En cela, pour le dire dans le vocabulaire des siècles passés, nous concourons à la « République des lettres », et pour le dire dans un vocabulaire contemporain, nous concourons à la « mission de service public de transmission des connaissances ».

Non, nous ne sommes pas une association-1901. Nous sommes une institution, et, parmi les institutions, nous sommes, en vertu d'un décret présidentiel toujours en vigueur, un « établissement d'utilité publique ».

Qu'on se le dise !

...Et bonne année 2022 aux académiciennes et académiciens membres de cet établissement plus que tricentenaire, ainsi qu'à tous les correspondants, amis et partenaires de notre dynamique Académie des Sciences et Lettres de Montpellier.

Christian Nique
Secrétaire perpétuel

Annexe 1: Extraits des Lettres Patentes du Roy données en février 1706 portant établissement d'une Société Royale des Sciences à Montpellier

« ... L'attention particulière que Nous avons toujours apportée et les soins que Nous avons pris dans les plus importantes actions de notre État, de faire fleurir les arts et les sciences dans nôtre Royaume, Nous ayant fait connaître que les moyens les plus convenables pour contribuer à leur perfection, ont été les divers règlements que nous avons donnés en différents temps pour favoriser les sçavants soit en établissant de nouvelles assemblées de gens de lettres, soit en donnant une nouvelle forme aux anciennes...

... Dans cette vue, plusieurs sujets de notre ville de Montpellier ... Nous ont fait très humblement remontrer que ... ils pourraient contribuer ainsi au désir que Nous avons de voir perfectionner toutes ces sciences, si Nous voulions permettre que, pour y travailler avec plus de fruit, ils pussent s'assembler sous notre protection royale, à l'effet de quoi ils nous suppliaient de leur prescrire les règles qu'ils doivent suivre pour leurs assemblées, comme Nous en avons donné à l'Académie des Sciences de Paris...

... Voulant être plus amplement informés de l'utilité que pourrait avoir l'établissement d'une telle société, Nous aurions ordonné à nôtre amé et féal le sieur Delamoignon de Basville, Conseiller ordinaire en nôtre conseil d'État, Intendant en nôtre province du Languedoc, de Nous en donner son avis, lequel en conséquence Nous auroit représenté que nôtre ville de Montpellier... recevrait un nouvel éclat et un avantage notable de cet établissement si conforme à nos intentions et si utile à la république des lettres ...

... Nous avons établi et établissons, par ces présentes signées de nôtre main, dans nôtre ville de Montpellier, une assemblée de gens de lettres sous le nom de SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES... que Nous avons mis et mettons sous nôtre protection particulière ainsi que l'Académie royale des Sciences établie en nôtre bonne ville de Paris, de laquelle ladite société ne sera regardée que comme une extension et une partie ...

... Voulons et nous plaît que, ... vacation arrivée d'aucune des dites trente-six places (d'académiciens), il soit fait par ladite académie élection d'un sujet le plus capable de la remplir ; et néanmoins, pour cette fois seulement, sans attendre lesdites élections, Nous avons nommé et nommons pour remplir les places ... (suivent les noms des premiers académiciens) ...

... Permettons à tous les académiciens de s'assembler en tel lieu qu'ils estimeront le plus convenable, une fois par semaine, et même plus souvent, quand ils le jugeront à propos...

... Entendons que, dans leurs dites assemblées, ils ne traitent que de ce qui peut tendre à la perfection de leurs diverses sciences, sans qu'aucune autre matière y puisse être agitée ...

... CAR TEL EST NOTRE PLAISIR, et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours... »

... Donné à Versailles au mois de février, l'an de grace mille sept cens six...

... Signé, LOUIS ... »

Annexe 2: Extraits de textes successifs constituant l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier sous ses statuts et noms successifs et rappelant la pérennité de l'Établissement institué en 1706

Textes historiques

Règlement de 1847

« L'académie des Sciences et Lettres de Montpellier se propose de continuer les travaux de l'Ancienne Académie Royale et de la Société Libre de Montpellier... »

Les membres de cette dernière société savante encore résidants à Montpellier font partie de droit de la nouvelle Académie...

Règlement de 1849 :

« L'académie des Sciences et des Lettres de Montpellier se propose de continuer les travaux de l'Ancienne Académie Royale et de la Société Libre des Sciences et Lettres de Montpellier.

Les membres encore existants de cette dernière société, soit titulaires, soit correspondants, font, de droit et au même titre, partie de ladite société... »

Règlement de 1881 :

« L'académie des Sciences et Lettres de Montpellier se propose de continuer les travaux de l'Ancienne Société Royale des Sciences et de la Société Libre des Sciences et Belles-Lettres de Montpellier...

Les membres encore existants de cette dernière société, soit titulaires, soit correspondants, font, de droit et au même titre, partie de ladite société... »

Règlement de 1978 :

« L'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier continue, sous cette appellation, les travaux de l'ancienne Société Royale des Sciences fondée sous Louis XIV, en 1706, et qui s'est regroupée en 1795 dans la Société Libre des Sciences et Belles-Lettres de Montpellier...

Textes constitutants actuellement en vigueur

Statuts de 1883 (approuvés par le Conseil d'Etat en 1884 et toujours en vigueur) :

« L'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier continue les travaux de l'ancienne Société Royale des Sciences et de la Société Libre des Sciences et Belles-Lettres de Montpellier... »

Décret présidentiel de reconnaissance d'utilité publique de 1884 (toujours en vigueur) :

« L'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier est reconnue comme établissement d'utilité publique. Les statuts sont approuvés... Aucune modification ne pourra y être apportée sans l'autorisation du gouvernement... »

Règlement de 1994 (toujours en vigueur) :

« Les statuts de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier ont été votés en assemblée générale le 27 février 1883 et approuvés par le Conseil d'État le 9 avril 1884. A la suite de quoi l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier a été reconnue comme établissement d'utilité publique par le décret du 22 avril 1884... »

Leur tenue effective sera conditionnée par la situation épidémique, et les participants seront soumis aux règles sanitaires en vigueur.

Elles se tiennent de 17h30 à 19h

-à la salle Rabelais, boulevard Sarraïl, pour les conférences,

-à la cité des Arts, avenue Professeur Grasset, pour les réceptions académiques.

Lundi 7 Février 2022 à 17h30, salle Rabelais

Jérôme Chapuisat: LA BABYLONIE EN DANGER: ENJEUX ET OBSTACLES

Jérôme Chapuisat est Agrégé de droit public et de sciences politiques, sa carrière a été marquée par la mobilité et la pluridisciplinarité. Il a été successivement professeur dans les universités de Saint Etienne et d'Aix en Provence, enseignant le droit de l'urbanisme et de la construction, les libertés publiques, les systèmes politiques et institutions administratives; puis professeur au Conservatoire national des Arts et Métiers (CNAM), puis recteur des académies de Picardie puis de Montpellier, puis directeur de l'information au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, puis directeur général de l'ONISEP, enfin chef de projet pendant 5 ans pour la création d'un centre inter-régional d'enseignement pour la formation professionnelle supérieure associé au CNAM, à Madagascar.

Héritière de son passé, riche de 6 000 ans d'histoire prestigieuse et de sa géographie si exceptionnelle, la Babylonie est aujourd'hui menacée de disparition. Elle est située au point de contact de trois mondes rivaux, les mondes arabe turc et persan, qui s'y sont tant battus et continuent de s'y affronter. Elle est constituée d'une terre trop riche pour ne pas être convoitée et d'un peuple trop singulier pour accepter d'être soumis.

La Babylonie est aussi frappée par toutes les grandes crises contemporaines, le recul alarmant des zones humides et de la biodiversité, le changement climatique et la pénurie d'eau douce, les grands fleuves internationaux et les conflits entre états riverains, l'exploitation massive des hydrocarbures et leurs terribles nuisances, le choc des civilisations et les guerres au Moyen Orient, les affrontements inter-confessionnels au sein du monde arabo-musulman. Avec en plus un risque croissant d'exil et d'émigration vers l'Europe.

Le berceau de la civilisation sumérienne puis akkadienne, le Jardin d'Éden des Écritures, les vestiges encore enfouis de la glorieuse Babylone, le grenier d'abondance du grand califat abbasside, le joyau du golfe persique et l'immense zone des marais millénaires qui ont fait sa fortune vont-ils disparaître ?

Forte de la protection internationale que lui a apportée l'Unesco en l'inscrivant au patrimoine mondial de l'Humanité, d'une capacité de résilience bien souvent éprouvée et de la motivation d'un peuple qui veut résister, la Babylonie peut une fois de plus surmonter ces dangers. Mais elle aura besoin de l'aide internationale.

Lundi 21 Février 2022 à 17h30, Cité des Arts

Réception de Gérard Christol sur le fauteuil XXI de la section des Lettres.

Il prononcera l'éloge de **Gérard Calvet**, la réponse lui sera donnée par le Bâtonnier **François Bedel de Buzareingues**.

Gérard Christol est Ancien Bâtonnier, Ancien Président de la Conférence des Bâtonniers de France et d'Outre-Mer et Vice-Président du Conseil National des Barreaux.

Gérard Calvet avait été reçu sur le XXI^e fauteuil de l'Académie en 2003, il succédait sur ce fauteuil au comte Arnaud de Pesquidoux. Il était artiste peintre, issu de l'Ecole Nationale des Beaux Arts. Il a été président de la section des Lettres de l'Académie en 2008.

Lien vers le compte-rendu de sa séance de réception, le 10 Novembre 2003:

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k32000462/f353.item>

Lundi 7 Mars 2022 à 17h30, Salle Rabelais

SÉANCE SOLENNELLE DE RENTRÉE

Rapport moral.

Transmission de la présidence générale à **Sidney Aufrère**, président 2021 de la section des Lettres.

Remise du prix Sabatier d'Espeyran.

Libres propos par **Michaël Delafosse**, maire de Montpellier, président de Montpellier Méditerranée Métropole.

UNE NOUVELLE DOYENNE À LA FACULTÉ DE MÉDECINE



Le 15 décembre 2021, le Conseil de Gestion de la Faculté de Médecine a élu doyenne le Professeur **Isabelle Laffont**.

Isabelle Laffont est chef de service de Médecine Physique et Réadaptation au CHU de Montpellier.

L'Académie adresse toutes ses félicitations à la nouvelle doyenne, et ses remerciements au doyen honoraire **Michel Mondain**, avec lequel elle a pu avoir une collaboration privilégiée.

COLLOQUE « MÉDECINE ET HUMANISME »

Initialement prévu en 2020, et après plusieurs reports, le colloque « Médecine et Humanisme », piloté par Hilaire Giron, président général 2020 de l'Académie, a pu se tenir les 3 et 4 Décembre 2021 à la salle Rabelais. Les enregistrements seront prochainement disponibles sur le site de l'Académie, et un peu plus tard les textes des interventions. En voici une première synthèse, à partir de la conclusion du président Thierry Lavabre-Bertrand.



Le colloque *Médecine et Humanisme*, après plusieurs reports liés à la situation sanitaire, a enfin pu se tenir à la salle Rabelais. Il concluait les commémorations du huitième centenaire de la fondation de l'Université de Médecine de Montpellier. La programmation était de qualité, avec notamment plusieurs membres de l'Institut de France.

La première matinée était historique, introduite par une réflexion du professeur **Henri Pujol**, chirurgien cancérologue, sur la dimension humaniste de l'acte médical

-Dans son introduction, le président **Thierry Lavabre-Bertrand** rappelait que Montpellier a constitué une École, au même titre que les écoles de Cos ou d'Alexandrie. La fondation d'une École, c'est la constitution d'une famille qui se définit par une relation de maître à élève régie par un certain nombre de principes qui se transmettent dans le temps.

-Le Professeur **Jacques Verger** présentait ensuite le *moment 1220*, résultant d'une conjonction de faits politiques, théologiques, économiques et culturels qui ont permis la création d'une Université de médecine, entente entre une communauté de médecins et d'étudiants, reconnue par l'Église, autorité universelle de l'époque. Cette émergence du concept universitaire, cette idée universitaire, avec des communautés de maîtres et d'étudiants permettait de les mettre relativement à l'abri dans la société pour leur permettre de réfléchir et de faire avancer la connaissance. C'est à Montpellier en 1220 que pour la première fois, la médecine s'est vue reconnaître la dignité de discipline universitaire.

-**Joël Bockaert** a présenté un certain nombre d'exemples dans lesquels a joué la *sérendipité*, des découvertes pour lesquelles le hasard sert, mais doit être accueilli et valorisé. Ce fut le cas notamment pour l'insuline, avec Emmanuel Hédon, et pour sulfamides hypoglycémifiants, avec Janbon et Loubatières.

-**Jacques Bringer** a présenté les atouts actuels de notre faculté avec les nouveaux outils - notamment la simulation - que lui même et le Doyen qui lui a succédé ont mis en place, qui constituent une mutation considérable dans la formation des médecins. Il a aussi insisté sur la recherche dans le domaine de la santé qui s'intègre dans ce projet « MUSE » de l'Université de Montpellier, avec l'association de trois thématiques *Nourrir – Soigner – Protéger*, qui correspondent bien à ce que l'École de Médecine de Montpellier a développé depuis ses origines.

La deuxième demi-journée était dédiée à l'éthique.

Elle fut introduite par un témoignage du docteur **Virginie Perotin** sur les enjeux de la pratique des soins palliatifs.

-**Olivier Jonquet** a tenté une définition de la médecine en rappelant en introduction le serment d'Hippocrate qui contient, dans sa version originale : *Je ne donnerai pas du poison même si l'on m'en demande et je ne remettrai pas de pessaire abortif*, ce sont justement les deux domaines qui font l'objet aujourd'hui des débats éthiques les plus passionnés.

-C'est le cas dans la médecine de la reproduction et **Gemma Durand** a fait part de ses interrogations et même par moment de son effroi devant ce qui se met en place

-**Chantal Delsol**, philosophe, nous a démontré que l'on est passé d'une éthique, d'un comportement, d'une société normée à une société qui rejette la norme et qui substitue la

légitimation de ce qui se fait. Ce qu'elle qualifie d'*inversion normative* est la conséquence d'une *inversion ontologique*.

Médecine et solidarité, tel était le thème de la troisième demi-journée du colloque.

Le témoignage initial de **Michel Averous** et **Jean-Bernard Dubois** a insisté sur la précarité étudiante en matière de santé et l'apport de la maison de santé des étudiants.

-**Jean-François Mattei** nous a fait réfléchir sur le thème: *Santé, le grand bouleversement*. Le médecin, nous a-t-il dit, est doté de compassion, de créativité et d'esprit critique, et ne saurait être remplacé par l'intelligence artificielle, qui n'a rien d'intelligent. Elle se limite à fournir des informations au médecin. C'est une mémoire fantastique, mais qui ne peut s'adapter à une situation imprévue. Il ne faut donc pas lui demander plus que la mémoire et le calcul. Ainsi, l'algorithme doit-il servir et non asservir. Et de conclure que *la science vient s'entremêler entre la conscience du médecin et la confiance du patient*.

-**Pierre Le Coz** a ensuite développé la thématique de l'émotion dans le soin, que l'algorithme ne peut éprouver et qui est fondatrice. Il y a même, nous a-t-il dit, des émotions, des peurs, peut-être même des paniques qui sont utiles, c'est le cas pour la gazelle dans la jungle. Il a analysé les deux dimensions de la réaction émotionnelle, intuitive et logique, celle-ci étant moins rapide.

-**Rony Brauman**, ancien président de *Médecins sans frontières*, nous a montré que la situation et la perception de la médecine humanitaire n'est plus la même aujourd'hui par rapport à ce qu'ont vécu ceux qui en furent les pionniers, notamment parce que les États s'en mêlent au nom de la morale publique. Il a ensuite analysé les défis qui se profilent pour la prochaine décennie.

-**Christophe Daubié** nous a parlé de l'accès aux médicaments et des lois du marché, en analysant sa complexité, du fait des interactions entre le libéralisme économique, les monopoles voulus ou entretenus, et l'implication des états.

L'homme dans son milieu était la thématique de la dernière journée déclinée en trois parties:

-**L'épidémiologie**: **Éric Delaporte** nous a présenté les travaux de ses équipes qui ont permis d'identifier le lieu et le moment de la transmission du virus HIV à l'homme, à partir d'analyses d'ADN sur des matières fécales de chimpanzés recueillies dans la forêt, avec établissement, si l'on peut dire, d'une généalogie du virus.

-**La nutrition**: *Se nourrir en protégeant la santé des hommes et de la planète*.

-**Pierre Feillet**, en analysant le cas de la viande, a présenté des chiffres qui dégonflent un certain nombre de baudruches, et s'est élevé contre un discours purement punitif.

-**Jean-Louis Cuq**, à partir de la biochimie, en passant par l'analyse des mécanismes de formation de la plaque d'athérome, a analysé les bienfaits du *régime crétois* et du *régime méditerranéen* pour la prévention des pathologies vasculaires.

-**L'eau**. **Eric Servat**, dans la dernière intervention, a fait un panorama des ressources en eau de la planète. Là encore, plutôt que donner dans le catastrophisme, il faut raisonner, raisonner avec empathie, raisonner avec rigueur pour arriver à trouver des solutions. Les idées existent, et des pistes nouvelles se dégagent. Le problème de l'eau est un grand défi des années à venir. Il fera l'objet du colloque de l'Académie en 2023.

Au terme du colloque, le président Thierry Lavabre-Bertrand, après avoir remercié Hilaire Giron, président en 2020 de l'Académie et organisateur du colloque, procédait à une brillante synthèse, insistant sur la réussite du programme lancé le 17 août 2020, jour anniversaire de la fondation de l'Université de Médecine. A été célébrée *la science de l'homme* - selon l'expression de Barthez – telle qu'on peut la concevoir aujourd'hui, c'est-à-dire l'homme dans son être matériel, l'homme dans sa dimension affective, l'homme aussi dans l'interface entre

l'intellectuel et le matériel. C'est encore une allusion au vitalisme, pour montrer que finalement ce vitalisme, qui englobe aussi le réductionnisme, va en fait beaucoup plus loin et est applicable et transférable et assimilable dans le dialogue avec un nombre immense de disciplines. La chance à Montpellier – et ce colloque la montrait, d'avoir la présence sur place de gens qui ont une histoire, qui ont des idées, qui ont la volonté de travailler ensemble, qui ont des moyens et donc tout pour faire avancer les choses et pour faire en sorte que la parenthèse ne se referme pas, mais qu'elle puisse se poursuivre pour 800 ans de plus.

PROCHAINS COLLOQUES

Colloque 2022, organisé par la section des Lettres de l'Académie et piloté par Sidney Aufrère.

Il se tiendra les Vendredi 13 et Samedi 14 Mai 2022 à la Salle Rabelais sur le thème:

Champollion et les « Égyptiens » de Montpellier et d'ailleurs.

L'objectif sera de célébrer le bicentenaire du 27 septembre 1822, date du discours de Jean-François Champollion sur le déchiffrement des hiéroglyphes, en considérant l'apport des Montpelliérains et de quelques autres liés à l'expédition de Bonaparte en Égypte ou à la publication de la *Description de l'Égypte*. (On prend le parti de nommer « Égyptiens » au sens large ceux qui ont suivi Bonaparte dans cette aventure et ceux qui l'ont rendue possible du point de vue de la politique éditoriale). Ce colloque consistera donc, autour de la découverte majeure de CHAMPOLLION, en un regard ciblé sur le rôle intellectuel qu'est amenée à jouer, par le truchement des circonstances, une ville majeure du Languedoc.

Colloque 2023, organisé par la section des Sciences de l'Académie et piloté par Dominique Larpin et Bernard Lebleu.

Il se tiendra en Avril 2023 (date à préciser) sur le thème:

Montpellier entre mer et montagne: recherche de solutions au problème de l'eau.

Le colloque se concentrera sur Montpellier et le pays proche sans exclure un regard vers des contrées du pourtour méditerranéen confrontées à la même problématique, parfois avant nous. Les conséquences du changement climatique conduiront à s'interroger sur les divers usages de l'eau, sur les eaux pures ou non, sur le recyclage des eaux usées et, sans doute à préciser des notions telles que l'économie et la sobriété qui passent par une évolution du mode de vie.

REMISE DU PRIX BÉCRIAUX

Journaliste au Midi Libre et au Monde, Roger Bécriaux (1922- 2015) a assuré des reportages dans toutes sortes de pays. Élu à l'Académie en 1980, président général en 2001, il est décédé sans enfants et a légué ses biens à l'Académie en demandant à celle-ci de créer un prix annuel à son nom récompensant un jeune ou une oeuvre.

Enfin nous y sommes arrivés! Le Jeudi 16 décembre 2021, dans l'auditorium de la Cité des Arts, le président Thierry Lavabre-Bertrand a remis aux lauréats du Conservatoire à Rayonnement

Régional de Montpellier Méditerranée Métropole le Prix Bécriaux, en présence de Mr Eric Penso, vice président de Montpellier Métropole chargé de la culture et du directeur du conservatoire Patrick Pouget.

Le jury, que j'ai eu l'honneur de présider, était composé de nos confrères Michèle Verdelhan et Jean-Marie Rouvier pour la section lettres, Christophe Daubié et Michel Chein pour la section sciences, Elysé Lopez et Philippe Barthez pour la section médecine.



Juliette Mey, soprano a remporté le prix Bécriaux doté de 5 000 euros.

Paul Bourgarel, saphoniste, a remporté le prix spécial du jury de l'Académie doté de 3 000 euros.

Victoria Triton, violoncelliste, Melchior Farudja, saxophoniste, Graham Farudja, saxophoniste, Dylan Garcia, pianiste ont été chacun récompensés d'un accessit doté de 400 euros.

Le compte rendu et l'enregistrement de cette réunion seront disponibles en ligne sur notre site et Jean-Pierre Nougier publiera cet événement dans le bulletin.

Une précision: normalement nous ne devons décerner qu'un seul prix Bécriaux (plus les accessits), mais la prestation du jeune Paul Bourgarel nous a impressionnés et comme, en raison du Covid, nous n'avions pas décerné de prix l'an dernier, le conseil d'administration de l'Académie nous a autorisés à décerner un prix spécial du jury.

Certes, Roger Bécriaux n'était pas mélomane comme le sont plusieurs d'entre nous à l'Académie, mais je pense que nous avons par ce prix remis à ces deux jeunes – dont nous avons tous été impressionnés par l'adresse et la maîtrise de l'instrument alors qu'ils vont encore poursuivre 5 ans de formation dans un conservatoire national – respecté sa volonté en récompensant un talent prometteur fruit de l'engagement et du travail (beaucoup de travail !).

Nous allons donc poursuivre et essayant de donner un peu plus de lustre à la remise du prix avec les instances du conservatoire dont il faut noter la grande attention à notre endroit pour ce prix. Il y avait une centaine de personnes dans l'auditorium ce qui pour une première en temps de Covid n'est déjà pas si mal.

Etienne Cuénant ,
Responsable du prix Bécriaux.

ACTIVITÉS EXTRA-ACADÉMIQUES

Publications

Béatrice Bakhouch. *Le livre XI des Métamorphoses d'Apulée ou du platonisme aux Oracles chaldaïques.* Revue de l'Histoire des Religions, 239-1, 2022, p. 5-44.

André Gounelle, Théologie du protestantisme, éditions Van Dieren..

Ce livre tente de dégager les logiques et thèmes qui sous-tendent, traversent et éclairent l'ensemble apparemment flou, nébuleux et discordant de la théologie protestante. En s'appuyant sur un abondant corpus historique de textes, André Gounelle présente le protestantisme comme un réalité à la fois structurée et en mouvement (semper reformanda, toujours en train de se réformer).

Jean-Paul Volle et Christian Guiraud. *Hommage à Gaston Baissette.* Etudes héraultaises 2021;57:35-38

Jean-Paul Volle et Daniel Bartement. *Hérault, de paysages en paysages.* Etudes héraultaises 2021;57:39-56.

Conférences

Mardi 25 janvier 2022. ARUM (Association des Retraités de l'Université de Montpellier). Claude Balny. *Comment aimer l'art contemporain?*

Jeudi 27 Janvier 2022 à 20h30, Centre Lacordaire. Gérard Dédéyan. *Égalité des Églises et dignité. Oecuménisme des catholicos-patriarches arméniens du XII^e siècle.*

Vendredi 21 janvier 2022 à 16h, Salle Pétrarque. Danièle Iancu-Agou. *Les filles Abram de Draguignan et la Cour du roi René (1460-1525).*

Jeudi 17 Février 2022 à 20h30, Centre Lacordaire. Hilaire Giron. *Teilhard et l'écologie.*

Vendredi 18 Mars 2022, Jacou. Olivier Jonquet. *Médecine et laïcité.* soirée œcuménique.

Mardi 22 Mars 2021 à 19h, lieu à déterminer. Olivier Jonquet. *Ethique et spiritualité.* Association JALMALV (Jusqu'à la mort accompagner la vie)

IN MEMORIAM

Louis BOURDIOL (24 Mars 1931-10 Octobre 2021).



Louis Bourdiol est né le 24 mars 1931 à Montarnaud. Son père y était médecin généraliste, issu de la faculté de Montpellier. Il était originaire de Mèze où sa famille paternelle possédait une fabrique de futaille. Sa mère était originaire de Pignan issue d'une famille de « propriétaires », terme consacré dans notre Languedoc.

Jusqu'à l'âge de 10 ans, il a été scolarisé à Montarnaud, puis, a poursuivi ses études secondaires à l'Enclos Saint François. très vite, il se passionne pour la chimie, avant même de rejoindre le lycée en classe de sciences expérimentales.

En 1948, il est reçu avec mention à la deuxième partie du baccalauréat, et s'inscrit en faculté des sciences pour le PCB, qui donne alors accès aux études médicales.

A l'âge de 20 ans, alors qu'il est en deuxième année de médecine, Louis a la douleur de perdre son père, alors âgé de 49 ans. Il n'est plus question de succession, alors son attrait pour la chimie lui fait rejoindre l'équipe de biochimie dirigée par le professeur Paul Cristol, entouré de Christian Bénézech, jeune agrégé, de Jacques Llory et André Crastes de Paulet, chefs de laboratoire. Il est nommé moniteur de travaux pratiques et prend la responsabilité du laboratoire de chimie situé sur le toit des cliniques Saint Charles. C'est l'occasion pour lui de participer aux travaux de l'équipe de pédiatrie animée par les professeurs Jean Chaptal et Roger Jean. Pendant cette période, il accumule les certificats d'études spécialisées: sérologie, chimie médicale à la faculté de médecine, chimie biologique et biologie générale à la faculté des sciences.

La libération d'un poste de chef de travaux en médecine légale est l'occasion pour lui à partir de 1956 d'une collaboration de quelques années avec le professeur Jean Fourcade, d'où une thèse au croisement des deux disciplines sur les implications médico-légales de la phénothiazine. Il complète sa formation par plusieurs certificats: médecine légale, médecine du travail, et par un

diplôme d'études pénales. Il gardera toute sa carrière une activité d'expert près les cours d'appel de Nîmes et de Montpellier.

De 1951 à 1958, sa période universitaire, Louis Bourdiol a participé aux publications scientifiques et aux enseignements des équipes dont il a fait partie.

Il est alors appelé sous les drapeaux. Son service militaire se déroule en pleine guerre d'Algérie, après qu'il ait effectué un stage à l'hôpital du Val de Grâce. Il y rencontre Henri Laborit, médecin de marine, qui avait codifié l'utilisation de la Chlorpromazine, objet de son travail de thèse. Il est successivement affecté à l'hôpital Alphonse Laveran à Constantine, puis sur divers lieux de combat où il doit prendre en charge des soldats aux blessures atroces. Il est démobilisé en 1960, et gardera toute sa vie le souvenir de cette terrible période.

Eu égard aux aléas d'une carrière universitaire toujours hypothétique, Louis Bourdiol fait le choix de s'installer comme médecin biologiste en créant en 1961, avec son ami Jean-Claude Corbière, un laboratoire d'analyse.

Cinq ans après, il prend en charge la part biologique du nouveau centre de santé de Castelnau le Lez qui va devenir la clinique du Parc. Il participe très activement au succès de cette entreprise en étant chef de laboratoire et en devenant administrateur. Il y fera une carrière brillante. C'était, me disait Jean-Pierre Reynaud, un biologiste « à l'ancienne », pétri de l'humanisme qui caractérise l'Ecole de Médecine de Montpellier. Et d'évoquer le jour, en 1983, où il dut annoncer à un jeune patient qui devait être opéré que ce ne serait pas possible car il venait de diagnostiquer le SIDA.

Louis Bourdiol a témoigné de sa satisfaction devant l'oeuvre accomplie lors de la commémoration en 2017 des 50 ans de la clinique du Parc, entreprise de médecins amis qui s'étaient connus à l'internat et qui, bien que de personnalités très différentes et de caractères pas toujours faciles, avaient su créer un outil d'excellence, partageant la même passion.

Notre confrère a été élu sur le XXV^e fauteuil de la section de médecine de l'Académie en 1991, succédant à François Thuille, André Bertrand a répondu avec son élégance coutumière à son discours de réception en 1994. Il a été secrétaire perpétuel de l'Académie en 1999 puis trésorier à partir de 2000. Il participait aux séances avec assiduité, toujours dans le même coin, au fond à droite du Salon Rouge. De ses contributions, je retiendrai une conférence sur Michel Paulet, chirurgien en Languedoc au XVII^e siècle, et, lors du voyage académique à la Rochelle en 2014, une belle analyse du siège de Montpellier de 1662.

Je ne développerai pas les autres dimensions de sa vie: ses passions, ses drames, notamment le décès accidentel de Marie-Françoise, qu'il avait épousée en 1960 à son retour d'Algérie; Philippe Vialla les a rappelées avec émotion en cette belle journée d'automne où nous étions réunis pour un au-revoir en l'église de Pourols à Saint Mathieu de Trévières. Claire nous y a accueillis avec courage. Avec mon épouse Geneviève, nous avons connu celle avec qui il a partagé la dernière étape de sa vie au monastère Sainte Catherine, sur les pentes du Mont Sinaï, peu avant son mariage avec Louis. Elle nous avait alors témoigné du bonheur de sa rencontre avec une personne de cette qualité. Peu après, lors de mon élection à l'Académie, Louis m'y a accueilli avec chaleur, et sa bienveillance s'est vite transformée en amitié.

Louis Bourdiol était un homme rassurant, un homme de paix.

Michel Voisin